Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 2

Artikel: Un nid de fripons : [suite]
Autor: Loudier, Sophronyme
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-187565

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

— Ne dio pas, se fâ Trinque, que volliâvè avâi lo derrâi mot; mà quoui tè dit que se n'avâi pas tant foumâ, n'ein arâi pas quatro-veingt!

Lo latin âo syndiquo.

On est tot parâi bin differents lè z'ons dâi z'autro, dein stu mondo, po la cabosse. Tot coumeint y'ein a que dussont allâ dâi z'annâïès pè Lozena po recordâ lo latin et qu'ont la nortse po ein fourrâ dâi mots eintrémi lâo devesâ po férè vairè que sont bin induquâ, y'ein a dâi z'autro que n'ont jamé étâ qu'à l'écoula dâo veladzo et qu'on eimbétè pas ein lâo déveseint dâo latin.

Dein lo derrâi conset d'arrondissement, l'âi a z'u on dinâ après la tenablia, iô lo 75, que baillè vito su la boula, n'a pas manquâ, et tandi lè tostes, qu'on coumeincivè à étrè dié, y'ein a ion, on menistrè, qu'avâi la parola, que lâo vollie derè que lo bon vin l'est on boun' afférè que baillè dâi z'idées et que fâ férè dâi bio discou; adon, po que son toste sâi pe bio, lâo dese cein ein latin: *Bonum vinum verba ministrat*, que cein vâo don derè que lo bon vin décrotsè la pliatena.

— Sédè vo cein que cein vâo derè, dese à l'orolhie dè noutron syndiquo on autro menistrè, et faut-te vo cein espliquâ.

— Oh! grand maci, n'ia pas fauta, se repond lo syndiquo, y'é bin comprâi; l'a de que lo bon vin virè bas lè menistrès.

Un officier d'état-civil s'est trouvé dernièrement dans un cruel embarras. Un enfant lui était né depuis trois jours, et son adjoint venait de mourir: il fallait néanmoins dresser l'acte de naissance. L'officier d'état-civil, qui dans sa jeunesse avait travaillé quelques mois chez un vieux notaire, s'en acquitta de la manière suivante, après y avoir mûrement réfléchi:

« Aujourd'hui 8 janvier 1883, étant accompagné de tels et tels, mes témoins, je suis comparu devant moi, officier d'état-civil, à l'effet de déclarer que ma femme vient d'accoucher d'un enfant vivant et bien constitué.

« Sur ma demande de quel sexe est l'enfant et quels étaient ses père et mère, je me suis répondu qu'il est du sexe masculin et fils de moi, François*** et de Marie-Susanne***, mon épouse; en foi de quoi j'ai signé le présent acte avec moi et les dits témoins.

signé: FRANÇOIS*** »

6

Un nid de fripons.

Les cris, les larmes, les supplications s'entrecroisèrent pendant une minute avec une véritable frénésie. Gérard se tenait à quatre pour ne pas éclater de rire au nez de cette valetaille qui n'en pouvait mais; Faustine et sa mère, plus mortes que vives, se demandaient jusqu'où M. de Nolis entendait pousser sa vengeance; tante Clotilde, furieuse comme au moment de son arrivée, formait des vœux pour que cette nichée de fripons, qui l'avait si malmenée, aille pourrir sur la paille humide d'une prison.

— Ah! mes drôles, vous profitez de l'absence de vos maîtres pour vous livrer à un tel scandale, reprit Gérard; le Code a prévu le cas: abus de confiance, vol domestique avec effraction, que sais-je; la prison, les galères, la déportation, vous saurez ce qu'il en coûte et vous vous en souviendrez longtemps.

— Grâce! hurlait Labourache.

— Miséricorde! répétait Léonie.

— Sauvez l'honneur de nos familles!

— Pitié, mon Dieu, pitié pour de pauvres égarés!

Tout le monde était à genoux, les mains suppliantes, la voix tremblante de peur; c'était à ne plus s'entendre.

M. de Nolis, l'air toujours furieux, considéra une minute ce tableau rarissime; puis, prenant la parole comme avec effort:

— Relevez-vous, canailles, et sortez d'ici pour n'y jamais rentrer. — Je vous donne vingt minutes pour faire vos malles: si, dans une demi-heure, vous êtes encore dans la maison de Madame d'Omerley, je vous livre à la justice.

Tout le monde fut debout aussitôt; chacun regagna sa chambre en courant et entassa pêle-mêle ses effets en paquets; une deml-heure après, toute la domesticité du château avait disparu.

— Quelle soirée, quelle aventure, dit Madame d'Omerley à son gendre lorsque le dernier des serviteurs, après avoir touché la somme qui lui revenait, eut disparu au détour de la rue.

— Je n'en pourrai dormir de la nuit, murmura tante Clotilde.

— Eh bien, chère mère, ajouta Gérard en riant de bon cœur cette fois, êtes-vous convaincue maintenant?

— Hélas!

— Avais-je raison de vous dire que vos gens se moquaient de vous?

— M'ont-ils assez maltraitée! soupira tante Clotilde.

— Ils vous ont fait large part, c'est certain.

— Je ne veux plus voir de domestiques.

— C'est à prendre la résolution de se servir soi-même, ajouta Madame d'Omerley.

— Sans doute cette mesure aurait du bon, mais elle est impossible dans la pratique.

— Que faire alors?

— Traiter avec bonté ceux que nous occupons, mais ne pas leur lâcher la bride sur le cou; tout le monde s'en trouvera bien.

— Est-ce que vous aviez réellement prévenu la gendarmerie? demanda naïvement Mademoiselle de Lhérin.

— A quoi bon; que ces drôles aillent se faire pendre ailleurs, c'est leur affaire; quant à moi, je poursuivais un but: montrer à Madame d'Omerley qu'une surveillance active est nécessaire à une maîtresse de maison; ce but est atteint, que m'importe le reste.

Maintenant, si vous m'en croyez, allons dormir; deux heures du matin sont déjà loin et chacun a besoin de repos.

— Qui va nous faire aujourd'hui le déjeûner? demanda la mère de Faustine avec une certaine inquiétude dans le regard.

— Bah! dormons sans crainte, répartit M. de Nolis; la nuit porte conseil.

Une demi-heure plus tard, tout le monde sommeillait au château de l'Isle-Adam.

SOPHRONYME LOUDIER.

(*Fin.*)

Histoire d'un foulard et d'un cache-nez.

I.

Un joyeux brouhaha venait de s'élever derrière la grande porte de la classe communale, lorsqu'elle s'ouvrit largement pour laisssr passer la turbulente troupe écolière.

Parmi les premières sorties se trouvaient deux jeunes filles d'une douzaine d'années, qu'à leurs vêtements un peu plus luxueux, à leur tournure gracieuse et élégante et à ce je ne sais quoi qui indique une éducation familiale, on reconnaissait facilement pour appartenir aux familles aisées du pays.

Georgette et Marguerite, deux amies d'enfance, se donnaient parfois le bras comme pour s'entraîner, et parfois se quittaient, comme deux papillons, pour courir après